



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

**Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB)
Servitudes d'Utilité Publique & contraintes administratives**

23 communes :

BLACOURT, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, FLAVACOURT, HODENC-EN-BRAY, LABOSSE, LACHAPPELLE-AUX-POTS, LALANDE-EN-SON, LALANDELLE, LHÉRAULE, ONS-EN-BRAY, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ÈS-CHAMPS, SÉRIFONTAINE, TALMONTIERS, LE VAUMAIN, LE VAUROUX, VILLEMURAY, VILLERS-SAINT-BARTHÉLÉMY, VILLERS-SUR-AUCHY

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Ancienne Abbaye à Saint-Germer-de-Fly : arrêté d'inscription du 27/06/1983 (*fiche « Mérimée » : PA00114859*) ; commune concernée : Saint-Germer-de-Fly ;
- Église et Chapelle de Saint-Germer-de-Fly : arrêté de classement du 01/01/1840 (*fiche « Mérimée » : PA00114860*) ; commune concernée : Saint-Germer-de-Fly ;
- Église de Flavacourt : arrêté de classement du 26/11/1931 (*fiche « Mérimée » : PA00114687*) ; commune concernée : Flavacourt ;
- Église Saint-Denis à Hodenc-en-Bray : arrêté de classement du 12/10/1995 (*fiche « Mérimée » : PA00114716*) ; commune concernée : Hodenc-en-Bray ;
- Église Saint-Denis à Sérifontaine : arrêté de classement du 24/05/1928 (*fiche « Mérimée » : PA00114911*) ; commune concernée : Sérifontaine ;
- Fours de la Crapeaudière à Lachapelle-aux-Pots : arrêté d'inscription du 18/02/2002 (*fiche « Mérimée » : PA60000032*) ; communes concernées : Blacourt, Lachapelle-aux-Pots.

Servitudes de protection des réserves naturelles (AC3) :

Gestionnaire de SUP : Conseil Régional des Hauts-de-France

- Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Larris et tourbières de Saint-Pierre-ès-Champs : délibération du 12/02/2010 ; communes concernées : Saint-Germer-de-Fly, Saint-Pierre-ès-Champs.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captage de Flavacourt (*périmètres rapproché et éloigné*) : DUP du 28/12/1989 ; commune concernée : Flavacourt ;
- Captage de Labosse (*périmètres rapproché et éloigné*) : DUP du 10/06/1983 ; commune concernée : Labosse ;
- Captage de Lalandelle (*périmètres rapproché et éloigné*) : DUP du 02/11/1992 ; commune concernée : Lalandelle ;
- Captages d'Ons-en-Bray (*périmètres rapprochés et éloignés*) : DUP des 14/12/1984 et 04/07/1985 ; commune concernée : Ons-en-Bray ;
- Captages de Saint-Pierre-ès-Champs (*périmètres rapprochés et éloignés*) : DUP du 12/02/1999 ; commune concernée : Saint-Pierre-ès-Champs ;
- Captages de Sérifontaine (*périmètres rapprochés et éloignés*) : DUP du 26/05/1986 ; commune concernée : Sérifontaine ;
- Captage du Vaumain (*périmètres rapproché et éloigné*) : DUP du 11/06/1988 ; commune concernée : Le Vaumain ;
- Captage du Vauroux (*périmètres rapproché et éloigné*) : DUP du 08/02/1991 ; commune concernée : Le Vauroux.

Servitudes d'alignement (EL7) :

Gestionnaire de SUP : Conseil Départemental de l'Oise (CD60)

- RD 22 : arrêtés d'alignement des 10/01/1852, 18/08/1852 (*MàJ le 02/03/1909*), 18/05/1852 (*MàJ en 07/1907*), 20/06/1844 (*MàJ en 07/1907*), 18/06/1882 (*MàJ le 02/08/1907*) et 20/05/1891 (*MàJ en 07/1907*) ; communes concernées : Flavacourt, Hodenc-en-Bray, Lachapelle-aux-Pots, Lalandelle, Saint-Aubin-en-Bray ;
- RD 102 : arrêtés d'alignement des 08/11/1861 (*MàJ le 20/08/1907*) et 19/08/1896 (*MàJ le 02/08/1907*) ; communes concernées : Puisieux-en-Bray, Sérifontaine ;
- RD 104 : arrêtés d'alignement des 31/08/1868 (*MàJ le 20/08/1907*) et 07/08/1866 (*MàJ le 20/08/1907*) ; communes concernées : Saint-Germer-de-Fly, Saint-Pierre-ès-Champs ;
- RD 109 : arrêtés d'alignement des 14/10/1869 (*MàJ en 09/1907*), 17/05/1869 (*MàJ en 09/1907*) et 18/09/1837 (*MàJ le 20/03/1914*) ; communes concernées : Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Saint-Aubin-en-Bray ;
- RD 129 : arrêtés d'alignement des 05/08/1854 (*MàJ en 08/1907*) et 19/04/1844 ; communes concernées : Saint-Germer-de-Fly, le Vauroux ;
- RD 153 : arrêté d'alignement du 13/08/1846 ; commune concernée : Labosse ;
- RD 166 : arrêté d'alignement du 19/10/1899 (*MàJ le 01/08/1911*) ; communes concernées : Labosse, le Vaumain ;
- RD 501 : arrêté d'alignement du 11/05/1861 ; commune concernée : Lachapelle-aux-Pots ;
- RD 915 : arrêtés d'alignement des 29/10/1830 (*MàJ le 25/03/1914*) et 09/10/1833 (*MàJ le 20/03/1914*) ; communes concernées : Sérifontaine, Talmontiers ;

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

Arrêté préfectoral du 12/02/2018, instituant des Servitudes d'Utilité Publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel « GRTgaz » du département de l'Oise.

Sont concernées les communes de : Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Lachapelle-aux-Pots, Lalande-en-Son (*1 poste de livraison*), Ons-en-Bray, Puisieux-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray (*1 poste de livraison*), Saint-Germer-de-Fly (*2 postes de livraison*), Sérifontaine (*2 postes de livraison*), Villers-Saint-Barthélémy, Villers-sur-Auchy.

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (I4) :

Gestionnaire de SUP : Réseau de transport d'électricité (Rte)

- Ligne aérienne à haute tension 400 kv n° 1 « Barnabos / Remise » ;
- Ligne aérienne à haute tension 400 kv n° 2 « Barnabos / Remise » ;
- Ligne aérienne à haute tension 400 kv n° 1 « Barnabos / Terrier » ;
- Ligne aérienne à haute tension 400 kv n° 2 « Barnabos / Terrier » ;
- Ligne aérienne à haute tension 63 kv n° 2 « Sérifontaine / Trie-Château » ;
- Ligne aérienne à haute tension 63 kv n° 1 « Étrépagny / Gournay » ;
- Ligne aérienne à haute tension 63 kv n° 1 « Étrépagny / Trie-Château » ;
- Ligne aérienne à haute tension 63 kv n° 1 « Gournay / Trie-Château » ;
- Poste de transformation 63 kv « Sérifontaine ».

Sont concernées les communes de : le Coudray-Saint-Germer, Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Flavacourt, Lalande-en-Son, Lalandelle, Ons-en-Bray, Puisseux-en-Bray, Saint-Germer-de-Fly, Saint-Pierre-ès-Champs, Sérifontaine (1 poste de transformation), Talmontiers, le Vaumain, le Vauroux.

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PM1) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

Arrêté préfectoral du 01/03/2010 (modifié le 24/02/2014) approuvant le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'Avelon.

Sont concernées les communes de : Lachapelle-aux-Pots, Ons-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray.

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques (PT1, PT2 & PT2LH) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

L'ensemble des servitudes de télécommunications initialement présentes sur le territoire intercommunal de la CCPB a été abrogé par arrêtés ministériels des 26/11/2020, 01/03/2021 et 18/03/2021.

Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- Ligne n° 330000 « Saint-Denis / Dieppe (2 voies principales non électriques) ; communes concernées : Saint-Germer-de-Fly, Saint-Pierre-ès-Champs, Sérifontaine ;
- Voies de services (non électriques) ; commune concernée : Sérifontaine.

Contraintes administratives

Nuisances acoustiques des transports terrestres :

Arrêté préfectoral du 23/11/2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers du département de l'Oise.

- RN 31 ; communes concernées : Cuigy-en-Bray (cat. 3 & 4), Espaubourg (cat. 3 & 4), Ons-en-Bray (cat. 4), Saint-Aubin-en-Bray (cat. 4), Saint-Germer-de-Fly (cat. 3 & 4), Villers-Saint-Barthélémy (cat. 3) ;
- RD 915 ; communes concernées : Sérifontaine (cat. 3 & 4), Talmontiers (cat. 3 & 4) ;
- RD 931 ; commune concernée : Villers-Saint-Barthélémy (cat. 3) ;
- RD981 ; commune concernée : Labosse (cat. 3).

Routes à grande circulation :

Décret n° 2009-615 du 03/06/2009, modifié par le décret n° 2010-578 du 31/05/2010, fixant la liste des routes à grande circulation dans le département de l'Oise.

- RN 31 ; communes concernées : Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Ons-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray, Saint-Germer-de-Fly, Villers-Saint-Barthélémy ;
- RD 931 ; commune concernée : Villers-Saint-Barthélémy ;
- RD 981 ; commune concernée : Labosse.

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) :

Arrêté préfectoral du 22/03/2019 de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de l'Oise.

Est concernée la commune de : Villebray (SIS n° 60SIS06517).

Zonages archéologiques :

- Zonage archéologique du Coudray-Saint-Germer (*arrêté préfectoral du 25/06/2013*) ;
- Zonage archéologique de Cuigy-en-Bray (*arrêté préfectoral du 13/08/2008*) ;
- Zonage archéologique de Lachapelle-aux-Pots (*arrêté préfectoral du 09/02/2004*) ;
- Zonage archéologique de Lhéraule (*arrêté préfectoral du 116/08/2004*) ;
- Zonage archéologique de Saint-Aubin-en-Bray (*arrêté préfectoral du 07/06/2002*) ;
- Zonage archéologique de Saint-Pierre-ès-Champs (*arrêté préfectoral du 16/06/2010*) ;
- Zonage archéologique de Sérifontaine (*arrêté préfectoral du 15/06/2003*) ;
- Zonage archéologique de Talmontiers (*arrêté préfectoral du 13/07/2010*) ;
- Zonage archéologique de Villebray (*arrêté préfectoral du 10/03/2003*) ;
- Zonage archéologique de Villers-sur-Auchy (*arrêté préfectoral du 03/07/2006*).